



Association Lorraine  
de Certification Forestière

PEFC LORRAINE

Programme d'Accompagnement

2012-2016

EN LORRAINE

# TABLE DES MATIERES

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PREAMBULE : MODALITES GENERALES DE MISE EN OEUVRE .....</b>                             | <b>3</b>  |
| <b>I-ECONOMIQUE : GESTION SYLVICOLE ET EXPLOITATION.....</b>                               | <b>5</b>  |
| Projet n°1 : Les documents de gestion forestière durable .....                             | 6         |
| Projet n°2 : Les guides de gestions sylvicoles et les catalogues de stations .....         | 7         |
| Projet n°3 : La desserte forestière.....   | 8         |
| Projet n°4 : Une exploitation forestière de qualité .....                                  | 9         |
| Projet n°5 : La gestion des déchets issus des activités de gestion et d'exploitation ..... | 10        |
| Projet n°6 : L'équilibre forêt-gibier .....  | 11        |
| <b>II- ECOLOGIE : GESTION DURABLE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....</b>                     | <b>13</b> |
| Projet n°7 : La biodiversité.....  | 14        |
| Projet n°8 : Les enjeux environnementaux (Eau, sol, paysage) .....                         | 15        |
| Projet n°9 : La fertilité du sol, les traitements phytosanitaires .....                    | 16        |
| Projet n°10 : Une gestion préventive .....   | 17        |
| <b>III- SOCIAL : ACCUEIL DU PUBLIC .....</b>   | <b>19</b> |
| Projet n°11 : L'accueil du public .....  | 20        |
| <b>IV- DEMARCHES DE PEFC LORRAINE .....</b>  | <b>21</b> |
| Projet n°12 : PEFC auprès des propriétaires .....  | 22        |
| Projet n°13 : Les contrôles de PEFC Lorraine.....  | 23        |

## PREAMBULE : MODALITES GENERALES DE MISE EN OEUVRE

Ce programme d'accompagnement est issu de plusieurs réunions de travail qui ont permis de valoriser toute l'expérience des membres de PEFC Lorraine.

Au vu de la nature de la majorité des actions à mettre en place, ce programme s'appuiera principalement sur une bibliothèque en ligne. Celle-ci regroupera l'ensemble de la documentation récupérée pour couvrir les sujets mis en avant par le programme d'accompagnement.

Afin de faire profiter de cette bibliothèque en ligne, non seulement aux adhérents PEFC Lorraine, mais aussi à tous les propriétaires et exploitants forestiers lorrains, la page sera sans aucune restriction d'accès.

De plus, pour informer régulièrement les adhérents de la mise en ligne de nouveaux documents, un encart spécifique sera créé dans la "PEFC Lorraine Info". Cet encart permettra aussi de sensibiliser les propriétaires sur certains sujets importants.

Les organismes lorrains (ONF, CRPF, URLCOFOR, F&BE, etc.) ayant déjà édité beaucoup de documents sur de nombreux sujets, il a été décidé valoriser ces derniers le plus possible et de ne créer de nouvelles publications qu'en cas d'absence de documentation.

Les 45 points de l'annexe 8 du Schéma National de Certification Forestière ont été regroupés en 13 projets, déclinés selon 4 axes :

- Economie : Gestion Sylvicole et Exploitation
- Ecologie : Enjeux Environnementaux
- Social : Accueil du Public
- Les démarches spécifiques de PEFC Lorraine



**I-ECONOMIQUE :  
GESTION SYLVICOLE ET EXPLOITATION**

## Projet n°1 : Les documents de gestion forestière durable

### Actions à réaliser et modalités de suivi :

| Action n° | Actions/Réalisations  | Organisme responsable | Organisme(s) partenaire(s)         | Modalité de suivi                   | Echéancier |
|-----------|---|-----------------------|------------------------------------|-------------------------------------|------------|
| 1         | Mettre en ligne les documents cadre de gestion forestière durable (type SRGS, SRA, ORF).          | PEFC Lorraine         | CRPF, ONF, DRAAF                   | Fréquentation du site               | 2012       |
| 2         | Communiquer sur les formations disponibles en Lorraine  | CRPF, URLCOFOR        | CRAL                               | Nombre d'actions de communication   | 2012-2016  |
| 3         | Sensibiliser les propriétaires aux documents de gestion lors des rencontres (visites, formations) | CRPF                  | F&BE, GRIEF, GEDEFOR, ANATEF, CRAL | Nombre de CBPS, RTG et nouveaux PSG | 2012-2016  |

### Correspondances avec le Programme d'Accompagnement :

| Action n° | Point du PA | Objectif du Programme d'Accompagnement   |
|-----------|-------------|--|
| 1         | 3.2.2       | Informier et sensibiliser les propriétaires forestiers adhérents sur les documents cadres de gestion forestière (type SRGS, SRA, ORF) et les guides et catalogues de station existants |
| 2         | 3.4.1       | Informier et sensibiliser sur les formations existantes et les documents cadres sur les bonnes pratiques sylvicoles  |
| 3         | 3.3.1       | Informier et sensibiliser les propriétaires forestiers adhérents, notamment ceux de moins de 25 hectares, sur les documents de gestion forestière durable.                             |

## Projet n°2 : Les guides de gestions sylvicoles et les catalogues de stations

### Actions à réaliser et modalités de suivi :

| Action n° | Actions/Réalisations   | Organisme responsable | Organisme(s) partenaire(s) | Modalité de suivi               | Echéancier |
|-----------|--|-----------------------|----------------------------|---------------------------------|------------|
| 1         | Mettre en ligne les guides de station sur le site, avec en préambule l'incitation à faire appel à un gestionnaire.                   | PEFC Lorraine         | CRPF                       | Fréquentation du site           | 2012       |
| 2         | Prendre en compte dans les réunions de formation (FOGEFOR, ...) les thématiques de la régénération naturelle et du mélange d'essence | CRPF,<br>URLCOFOR     | CRAL                       | Nombre de réunions de formation | 2012-2016  |

### Correspondances avec le Programme d'Accompagnement :

| Action n° | Point du PA | Objectifs du Programme d'accompagnement   |
|-----------|-------------|---|
| 1         | 2.4.1       | informer et sensibiliser sur l'existence des catalogues, dans un objectif d'amélioration de la qualité des ressources forestières. Orienter les propriétaires forestiers adhérents, si besoin, vers les organismes forestiers.  |
|           | 2.5.2       | Inciter à l'élaboration et à l'actualisation des catalogues de stations tenant compte des changements climatiques.  |
| 2         | 3.2.1       | Former et informer les propriétaires forestiers adhérents à la régénération naturelle et proposer des itinéraires techniques pour chaque essence et traitement  |
|           | 3.2.3       | Informier et sensibiliser les propriétaires forestiers adhérents sur les mélanges d'essences, la diversité de traitements et sur leurs enjeux, après avoir défini au niveau régional la liste des essences locales et les zones et territoires où sont présents des massifs forestiers homogènes. |

## Projet n°3 : La desserte forestière

### Actions à réaliser et modalités de suivi :

| Action n° | Actions/Réalisations   | Organisme responsable | Organisme(s) partenaire(s) | Modalité de suivi                            | Echéancier |
|-----------|--|-----------------------|----------------------------|--|------------|
| 1         | Informers les propriétaires des projets collectifs de desserte (action systématique du CRPF, notamment lors de PDM)  | CRPF                  | CRAL                       | Nombre de projets collectifs                 | 2012-2016  |
| 2         | Mettre à jour le schéma de desserte lorrain et le mettre en ligne (sur GéoSylva ou autre)  | DRAAF                 | ONF, CRPF, COFOR, CRAL     | Mise en ligne                                | 2016       |
| 3         | Elaborer et diffuser un document de vulgarisation relatif à la démarche de création d'une desserte forestière (faire appel à un homme de l'art, présenter schéma de desserte, réfléchir le projet, développer les intérêts d'une desserte, etc.) | ONF, CRPF, COFOR      | CRAL                       | Edition du document<br>Fréquentation du site | 2014       |

### Correspondances avec le Programme d'Accompagnement :

| Action n° | Point du PA | Objectif du Programme d'Accompagnement   |
|-----------|-------------|--|
| 1 & 2     | 1.8.1       | informer les propriétaires forestiers adhérents et exploitants certifiés des projets collectifs de desserte forestière en particulier si l'existante ne permet pas d'assurer la fonction de production de la forêt ; |
| 3         | 1.8.2       | informer et sensibiliser sur les documents techniques relatifs à la desserte forestière ;  |
|           | 1.8.3       | informer les propriétaires forestiers adhérents des impacts potentiels liés à la création d'une desserte forestière, sur les paysages et les milieux forestiers.   |

## Projet n°4 : Une exploitation forestière de qualité

### Actions à réaliser et modalités de suivi :

| Action n° | Actions/Réalisations  | Organisme responsable | Organisme(s) partenaire(s)  | Modalité de suivi                 | Echéancier |
|-----------|---|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------------|------------|
| 1         | Réaliser un état des lieux des forêts lorraines situées en zones de forte pente   | PEFC Lorraine         | ONF                         | Rapport d'étude                   | 2013       |
|           | Recenser les guides et plaquettes traitant des techniques d'exploitations en forte pente et les mettre en ligne.  | GIPEBLOR              | FCBA                        | Fréquentation du site             | 2014       |
| 2         | Suivre l'évolution du parc matériel d'exploitation forestière afin d'orienter les financements octroyés par la DRAAF sur les futurs investissements matériels forestiers.                             | GIPEBLOR              |                             | Rapport d'étude                   | 2012       |
| 3         | Mettre en ligne les documents existants sur les techniques adaptées ou alternatives (traction animale Regiowood, etc.)<br>Mettre à disposition le guide Prosol au GIPEBLOR                            | PEFC Lorraine         | CRPF, ONF                   | Fréquentation du site             | 2012       |
| 4         | Assurer une veille sur les nouveaux matériels, techniques, etc.   | GIPEBLOR              | FCBA                        | Note annuelle                     | 2013-2016  |
| 5         | Communiquer sur les formations existantes disponibles en Lorraine prenant en compte les thématiques de la protection des sols, de l'eau, l'exploitation en forte pente, les spécifications PEFC, etc. | GIPEBLOR              | CFPPAF<br>Mirecourt,<br>ONF | Nombre d'actions de communication | 2012-2016  |

### Correspondances avec le Programme d'Accompagnement :

| Action n° | Point du PA   | Objectif du Programme d'Accompagnement  |
|-----------|---------------|---|
| 1         | 1.7.1 & 2.8.1 | informer et sensibiliser sur les guides et documents existants traitant des techniques d'exploitation en zone de forte pente.   |
|           | 2.8.3         | Communiquer sur les risques existants lors d'intervention sur des zones de forte pente  |
| 2         | 2.6.2         | inciter/alerter les financeurs et décideurs locaux (CRFPF, Région, collectivités territoriales, etc.) sur l'adaptation des financements octroyés en termes de matériels forestiers, aux besoins locaux. |
| 3 & 4     | 2.6.1         | Informé et sensibiliser sur la connaissance et la protection des sols, et sur les pratiques adaptées et/ou alternatives.  |
| 5         | 1.6.2         | communiquer et informer sur les programmes de formation destinés aux personnels travaillant en forêt ;  |
|           | 1.6.3         | favoriser le développement de la formation destinée aux ETF et prenant en compte les spécifications PEFC  |
|           | 2.8.2         | Informé et sensibiliser sur les programmes de formations traitant des techniques d'exploitation en zone de forte pente  |

## Projet n°5 : La gestion des déchets issus des activités de gestion et d'exploitation

### Actions à réaliser et modalités de suivi :

| Action n° | Actions/Réalisations  | Organisme responsable | Organisme(s) partenaire(s) | Modalité de suivi                           | Echéancier        |
|-----------|---|-----------------------|----------------------------|---|-------------------|
| 1         | Diffuser les outils de Gestion des Déchets en Exploitation Forestière (GEDEON) par courrier et internet.  | GIPEBLOR              |                            | Envoi par courrier<br>Fréquentation du site | 2013<br>2012-2016 |
| 2         | Inciter les prescripteurs à demander aux propriétaires de prévoir la récupération et le traitement des protections mises en place lors de la régénération (protections individuelles ou engrillagement) | PEFC Lorraine         | CRPF,<br>URLCOFOR,<br>ONF  | Courrier d'incitation                       | 2012              |

### Correspondances avec le Programme d'Accompagnement :

| Action n° | Point du PA | Objectif du Programme d'Accompagnement   |
|-----------|-------------|--|
| 1 & 2     | 2.12.1      | informer et sensibiliser sur les outils existants traitant de la gestion des déchets issus de l'activité de gestion et d'exploitation forestière auprès des propriétaires forestiers adhérents et des exploitants certifiés. |

## Projet n°6 : L'équilibre forêt-gibier

### Actions à réaliser et modalités de suivi :

| Action n° | Actions/Réalisations   | Organisme responsable | Organisme(s) partenaire(s)      | Modalité de suivi     | Echéancier |
|-----------|--|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|------------|
| 1         | Recenser les guides ou plaquettes traitant de l'équilibre forêt-gibier, les mettre en ligne s'ils sont abordables par les propriétaires. | PEFC Lorraine         | ONCFS, FRC, ONF, CRPF, URLCOFOR | Fréquentation du site | 2013       |

### Correspondances avec le Programme d'Accompagnement :

| Action n° | Point du PA | Objectif du Programme d'Accompagnement   |
|-----------|-------------|--|
| 1         | 2.2.1       | Diffuser auprès des propriétaires forestiers adhérents la connaissance disponible sur les outils de mesure de la pression du gibier ;            |
|           | 2.2.2       | Diffuser auprès des propriétaires forestiers adhérents la connaissance sur les méthodes sylvicoles adaptées favorisant l'équilibre forêt-gibier. |



**II- ECOLOGIE :**  
**GESTION DURABLE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

## Projet n°7 : La biodiversité

### Actions à réaliser et modalités de suivi :

| Action n° | Actions/Réalisations   | Organisme responsable | Organisme(s) partenaire(s) | Modalité de suivi                                   | Echéancier |
|-----------|--|-----------------------|----------------------------|---|------------|
| 1         | Mettre en ligne le guide biodiversité (Regiowood) et la fiche technique de l'ONF sur les arbres morts  | PEFC Lorraine         | CRPF, ONF                  | Fréquentation du site                               | 2012       |
| 2         | Mettre en ligne les documents traitant de la biodiversité (guides des espèces remarquables, guide grand tétras, guide mares...)                | PEFC Lorraine         | CRPF, ONF, COFOR           | Fréquentation du site                               | 2012-2013  |
| 3         | Mettre à disposition le classeur Natura 2000 édité par la DREAL au GIPEBLOR et au CRPF.<br>Mettre un lien vers le site de la DREAL sur le site | PEFC Lorraine         | DREAL                      | Date de mise à disposition<br>Fréquentation du site | 2012       |

### Correspondances avec le Programme d'Accompagnement :

| Action n° | Point du PA | Objectif du Programme d'Accompagnement   |
|-----------|-------------|--|
| 1         | 2.1.1       | informer, sensibiliser et former l'ensemble des acteurs de la forêt à l'intérêt des arbres vieux, morts, sénescents ou à cavité et du bois mort dans le cadre de la préservation de la biodiversité.   |
| 2         | 2.3.1       | susciter auprès des partenaires concernés, la réalisation et l'actualisation d'outils permettant une meilleure connaissance de la biodiversité et favoriser les échanges entre eux et les autres acteurs de la filière bois pour la détermination d'outils efficaces, acceptés et utilisables par tous ; |
|           | 2.3.2       | mettre à disposition les références utiles (catalogues de station, annexes vertes, guides, etc.) en vue de la connaissance et de la gestion de la biodiversité en forêt ;  |
| 3         | 2.3.3       | informer les propriétaires forestiers adhérents sur l'existence des chartes et contrats Natura 2000 et les inciter à concourir au maintien et au développement d'éléments de diversification.  |

## Projet n°8 : Les enjeux environnementaux (Eau, sol, paysage)

### Actions à réaliser et modalités de suivi :

| Action n° | Actions/Réalisations  | Organisme responsable | Organisme(s) partenaire(s) | Modalité de suivi                                    | Echéancier |
|-----------|---|-----------------------|----------------------------|--|------------|
| 1         | Mettre en ligne le guide de lecture du paysage  | PEFC Lorraine         |                            | Fréquentation du site                                | 2013       |
| 2         | Rechercher les documents techniques existants auprès de la DRAC ou des ABF. Si des documents existent, les mettre en ligne, en rappelant l'importance de faire appel à un homme de l'art.         | CRPF                  | ABF, DRAC                  | Nombre de documents trouvés<br>Fréquentation du site | 2013       |
| 3         | Diffuser les guides existants (franchissement des cours d'eau, préservation des tourbières et mares forestières) et réaliser des formations sur cette thématique.                                 | PEFC Lorraine         | CRPF,<br>GIPEBLOR          | Fréquentation du site                                | 2012       |
| 4         | Faire un état des lieux des coupes rases sur la Lorraine : Inventaires annuels portés sur le renouvellement des documents de gestion.   | ONF, CRPF,<br>F&BE    |                            | Rapport d'étude                                      | 2015       |
| 5         | En fonction des résultats de l'état des lieux ci-dessous, élaborer un guide sur les options alternatives aux coupes rases, le mettre en ligne sur le site du Gipeblor et l'envoyer à PEFC France. | ONF, CRPF,<br>F&BE    | PEFC Lorraine              | Edition du guide<br>Fréquentation du site            | 2016       |

### Correspondances avec le Programme d'Accompagnement :

| Action n° | Point du PA | Objectif du Programme d'Accompagnement  |
|-----------|-------------|---|
| 1 & 2     | 1.9.1       | Informier et sensibiliser sur les documents relatifs au patrimoine historique, culturel, biologique, écologique, architectural et paysager, adaptés aux contextes régionaux ;   |
|           | 1.9.2       | Favoriser la formation des propriétaires forestiers adhérents à ces aspects (paysage) et leur prise en compte dans la planification de la gestion forestière.   |
| 3         | 2.7.1       | Informier et sensibiliser sur la connaissance et la protection des eaux en forêt et la nécessité de ne pas drainer les zones humides.   |
| 4 & 5     | 2.9.1       | Amener le propriétaire forestier à réfléchir à une alternative à la coupe rase compatible avec les impératifs écologiques et économiques ;  |
|           | 2.9.2       | Au niveau de l'EAC, conduire une réflexion sur la notion de coupes rases : Elaborer un état des lieux des pratiques, études et expérimentations à l'échelle régionale et explorer les options alternatives permettant la limitation des coupes rases en respectant les caractéristiques régionales. |
|           | 2.9.3       | Transférer à PEFC France ces éléments en vue d'une réflexion visant à faire évoluer les itinéraires sylvicoles permettant de limiter leur effet négatif sur l'environnement.  |

## Projet n°9 : La fertilité du sol, les traitements phytosanitaires

### Actions à réaliser et modalités de suivi :

| Action n° | Actions/Réalisations   | Organisme responsable | Organisme(s) partenaire(s) | Modalité de suivi     | Echéancier             |
|-----------|--|-----------------------|----------------------------|-----------------------|------------------------|
| 1         | Mettre en ligne le cahier des charges sur les menus bois, accompagné d'un préambule expliquant l'intérêt des menus bois pour le sol. | PEFC Lorraine         |                            | Fréquentation du site | 1 mois après réception |
| 2         | Les fertilisations et traitements phytosanitaires sont anecdotiques dans les forêts lorraines. Aucune action n'est nécessaire.       |                       |                            |                       |                        |
| 3         | Mettre sur le site un lien vers la liste des entreprises agréées DAPA (CERTIPHYTO)   | PEFC Lorraine         |                            | Fréquentation du site | 2012                   |

### Correspondances avec le Programme d'Accompagnement :

| Action n° | Point du PA | Objectif du Programme d'Accompagnement   |
|-----------|-------------|--|
| 1         | 2.11.1      | informer et sensibiliser sur l'intérêt des menus bois pour les sols. Promouvoir l'utilisation par les propriétaires forestiers adhérents du cahier des charges PEFC pour la gestion des menus bois et des souches.   |
| 2         | 2.10.1      | initier, recenser et participer aux démarches ayant pour objet le développement de fertilisations alternatives (fertilisants non chimiques, engrais verts, non-labour, recouvrement du sol, etc.).                   |
|           | 2.10.3      | Sensibiliser les propriétaires forestiers adhérents et les exploitants certifiés sur les formations et l'information concernant l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et les techniques alternatives. |
|           | 2.10.4      | transmettre à PEFC France les résultats et impacts sur la biologie des sols des épandages de boues, dont l'EAC a connaissance.   |
| 3         | 2.10.2      | tenir à jour et mettre à disposition des propriétaires forestiers adhérents la liste des entreprises agréées DAPA (Distributeur et Applicateurs de Produits Antiparasitaires) ;                                      |

## Projet n°10 : Une gestion préventive

### Actions à réaliser et modalités de suivi :

| Action n° | Actions/Réalisations   | Organisme responsable | Organisme(s) partenaire(s) | Modalité de suivi     | Echéancier             |
|-----------|--|-----------------------|----------------------------|-----------------------|------------------------|
| 1         | Rappeler le rôle des correspondants observateurs DSF dans la PEFC Lorraine Info, Floréal, France Forêt Lorraine. | PEFC Lorraine         | CRPF, ONF                  | Diffusion article     | 2013                   |
| 2         | Mettre sur le site les fiches éditées par le DSF, l'ONF ou le CRPF lors de problèmes sanitaires.                 | PEFC Lorraine         | DSF, ONF, CRPF             | Fréquentation du site | 1 mois après réception |
| 3         | Mettre sur le site le "guide de gestions des forêts en crise sanitaire"  | PEFC Lorraine         | ONF                        | Fréquentation du site | 2012                   |
| 4         | Mettre sur le site les guides relatifs à l'adaptation aux changements climatiques transmis par PEFC France       | PEFC Lorraine         |                            | Fréquentation du site | 1 mois après réception |

### Correspondances avec le Programme d'Accompagnement :

| Action n° | Point du PA | Objectif du Programme d'Accompagnement  |
|-----------|-------------|---|
| 1, 2 & 3  | 1.3.1       | former et informer les propriétaires forestiers adhérents sur les risques tels que les incendies, les tempêtes, les risques phytosanitaires, et sur les mesures préventives et curatives adaptées.  |
| 4         | 2.5.1       | diffuser aux propriétaires forestiers adhérents les connaissances relatives à l'adaptation de la gestion forestière aux changements climatiques, qui auront été transmises aux EAC par PEFC France et les inciter à les prendre en compte dans la planification de leur gestion forestière afin de garantir la capacité de production de la forêt dans le temps |



**III- SOCIAL :**  
**ACCUEIL DU PUBLIC**

## Projet n°11 : L'accueil du public

### Actions à réaliser et modalités de suivi :

| Action n° | Actions/Réalisations   | Organisme responsable | Organisme(s) partenaire(s) | Modalité de suivi     | Echéancier             |
|-----------|--|-----------------------|----------------------------|-----------------------|------------------------|
| 1         | Mettre en ligne sur le site un article rappelant les éléments concernant les conventions de la Loi d'Orientation Forestière 2001 | CRPF                  | URLCOFOR                   | Fréquentation du site | 2012                   |
| 2         | Mettre en ligne sur le site la convention cadre PEFC France relative à l'accueil du public.                                      | PEFC Lorraine         |                            | Fréquentation du site | 1 mois après réception |

### Correspondances avec le Programme d'Accompagnement :

| Action n° | Point du PA | Objectif du Programme d'Accompagnement  |
|-----------|-------------|---|
| 1         | 1.1.1       | informer et sensibiliser les propriétaires forestiers adhérents sur les possibilités de conventions et les points à prendre en compte dans ces conventions. (forêts périurbaines) |
| 2         | 1.4.2       | informer et sensibiliser sur la convention cadre PEFC pour l'accueil du public dès qu'elle sera mise à disposition des EAC par PEFC France ;                                      |
|           | 1.4.3       | inciter les propriétaires forestiers adhérents à prendre en compte cette problématique dans la planification de leur gestion forestière.  |

## IV- DEMARCHES DE PEFC LORRAINE

## Projet n°12 : PEFC auprès des propriétaires

### Actions à réaliser et modalités de suivi :

| Action n° | Actions/Réalisations  | Organisme responsable | Organisme(s) partenaire(s) | Modalité de suivi                           | Echéancier |
|-----------|---|-----------------------|----------------------------|---|------------|
| 1         | Distribuer des panneaux de signalétique PEFC  | PEFC Lorraine         |                            | Nombre de panneaux distribués annuellement  | 2012-2016  |
| 2         | Rédiger des contrats de vente PEFC et les mettre en ligne sur le site.<br>En préambule, inciter les propriétaires à faire à appel à un gestionnaire professionnel pour utiliser ce contrat dans les meilleures conditions   | PEFC Lorraine         |                            | Fréquentation du site                       | 2014       |
| 3         | Prendre en compte la thématique de la gestion durable et le cahier des charges lors des journées de formations.<br>Au-delà de ce thème général, faire le point lors des Comités de Suivi sur les éventuels thèmes absents dans les formations forestières et inciter les partenaires à les aborder. | CRPF,<br>URLCOFOR     |                            | Nombre de journées où le thème a été abordé | 2013-2016  |
| 4         | Envoyer le dossier d'adhésion aux exploitants forestiers avec une lettre de sensibilisation   | PEFC Lorraine         |                            | Nombre de dossiers envoyés                  | 2013       |
| 5         | Mettre en ligne la liste des adhérents à QTFL sur le site du Gipeblor   | GIPEBLOR              |                            | Annuaire du site du Gipeblor                | 2012-2016  |
| 6         | La valorisation des produits forestiers non ligneux est inexistante dans les forêts lorraines. Aucune action n'est nécessaire.  |                       |                            |   |            |

### Correspondances avec le Programme d'Accompagnement :

| Action n° | Point du PA | Objectif du Programme d'Accompagnement  |
|-----------|-------------|---|
| 1         | 1.4.1       | diffuser auprès des propriétaires forestiers adhérents les outils de signalétique PEFC en forêt ;   |
| 2         | 1.5.2       | mettre à disposition des propriétaires forestiers adhérents des contrats de vente « PEFC » intégrant les prescriptions du cahier des charges de l'exploitant et du propriétaire.  |
| 3         | 3.4.2       | monter des actions de formation communes et mutualisées sur la gestion forestière durable et les cahiers des charges PEFC.  |
| 4         | 3.1.1       | former et sensibiliser, en partenariat avec les organisations professionnelles compétentes, les exploitants forestiers certifiés pour qu'ils développent la démarche PEFC auprès des donneurs d'ordres et des propriétaires, notamment ceux de moins de 4 hectares. |
| 5         | 1.6.4       | tenir à jour et à disposition la liste des entreprises signataires des chartes qualité de travaux reconnues par l'EAC   |
| 6         | 1.2.1       | encourager les réflexions visant à développer des codes nationaux de bonnes pratiques, en vue d'une récolte de produits forestiers non-bois respectueuse du milieu et ne compromettant pas la gestion durable de la forêt dont ils sont issus.                      |
|           | 1.2.2       | Inciter les propriétaires forestiers adhérents à tenir compte dans la planification de leur gestion forestière de l'intérêt de la valorisation des produits autres que le bois en tenant compte de l'évolution de la demande et de la réglementation en vigueur.    |

## Projet n°13 : Les contrôles de PEFC Lorraine

### Actions à réaliser et modalités de suivi :

| Action n° | Actions/Réalisations   | Organisme responsable | Organisme(s) partenaire(s) | Modalité de suivi            | Echéancier |
|-----------|--|-----------------------|----------------------------|------------------------------|------------|
| 1         | Réaliser des contrôles chez les propriétaires forestiers adhérents | PEFC Lorraine         |                            | Nombre de contrôles réalisés | 2012-2016  |
| 2         | Traiter les non conformités en revue de direction                  | PEFC Lorraine         |                            | Comptes-rendus de CA         | 2012-2016  |

### Correspondances avec le Programme d'Accompagnement :

| Action n° | Point du PA | Objectif du Programme d'Accompagnement  |
|-----------|-------------|---|
| 1         | 1.5.1       | réaliser des contrôles chez les propriétaires forestiers adhérents  |
| 2         | 1.6.1       | en cas de travaux jugés non conformes par le propriétaire forestier adhérent, appliquer la procédure de gestion des réclamations du schéma français de certification forestière ; |